

LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?

1 jour

690 € HT, Élu : tarif modulable
Déjeuner inclus

3 octobre 2023

L'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) est une invitation à repenser les modalités de fabrique de la ville. Transversal, il doit être envisagé comme une stratégie de réconciliation entre urbanisme et écologie. Sa réussite est conditionnée par l'écoute et la mise en dialogue de différentes disciplines, ainsi que par la compréhension de leurs enjeux respectifs. L'objectif ZAN soulève néanmoins de nombreuses interrogations, en particulier sur la définition de l'artificialisation, et sur l'horizon temporel et l'échelle spatiale de son application. La question des moyens à déployer doit aussi être précisée.

Cette formation fera le point sur les raisons qui ont mené à la mise en place de cet objectif national, sur les définitions officielles, sur leurs limites ainsi que sur les grandes étapes de la mise en œuvre du ZAN. La présentation du cadrage national sera complétée par un état des lieux francilien et par une analyse de ses enjeux spécifiques. Enfin, des méthodes pour la mise en œuvre concrète de la sobriété foncière seront abordées de façon critique : comment construire une stratégie de territoire sur ce sujet et avec quels outils ? Quels en sont les atouts et les limites ?

Public concerné

- Collectivités locales, administrations déconcentrées.
- Cadres et managers du conseil et d'entreprises privées de l'aménagement. Bureaux d'études.
- Élus, décideurs et collaborateurs.

Objectifs

Acquérir des bases pour agir en faveur du ZAN.

Compétences visées

À l'issue de la formation, vous aurez :

- mieux compris l'enjeu du ZAN en Île-de-France ;
- acquis des connaissances actualisées sur le sujet (juridique, institutionnelle, territoriale) ;
- fait le point sur les méthodologies en présence et sur leurs implications concrètes ;
- identifié les outils et indicateurs du ZAN en Île-de-France et leurs usages.

Outils pédagogiques

Exposés théoriques et techniques, illustrations concrètes, témoignages de praticiens et temps d'échanges.

Coordination : Jean BENET, urbaniste référent « zéro artificialisation nette », L'Institut Paris Region.

Niveau : Il n'y a aucun pré-requis.

Évaluation : l'évaluation des compétences et des acquis se fait en trois temps : une quinzaine de jours avant, en fin de session et deux mois après la formation. Un questionnaire est remis à chaque stagiaire.

Informations pratiques : Le nombre de participants est limité à 15 pour permettre les échanges et l'appropriation des concepts et méthodes. Le déjeuner (si présentiel) et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

Lieu : L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris.

Inscription

Merci de renvoyer (avant le 26 septembre 2023) le bulletin complété et signé à l'adresse suivante : formations@institutparisregion.fr. Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription et une convention de formation.

Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous ou adaptées à partir de formations existantes.

Information inscription : Béatrice Mercier - Tél. : 01 77 49 79 14

PROGRAMME DE LA FORMATION

3 OCTOBRE 2023

En fonction de la situation sanitaire, cette formation pourra être proposée en distanciel.

9 H 00 OUVERTURE

- **Brigitte GUIGOU**, responsable Formation, L'Institut Paris Region

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : EXPLICATION DES CONCEPTS ET ENJEUX SPÉCIFIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

- **Jean BENET**, urbaniste référent « zéro artificialisation nette », Mission Planification, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, QUELLES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT ?

- **Alexandra COCQUIÈRE**, juriste-urbaniste, Mission Planification, L'Institut Paris Region

VERS UN SDRIF ZAN

Sandrine BARREIRO, directrice de la mission Planification à L'Institut Paris Region

Questions/réponses

12 H 00 : DÉJEUNER EN COMMUN

13 H 30

INDICATEURS ET OUTILS POUR PRENDRE EN COMPTE ET METTRE EN OEUVRE LE ZAN

- **Laurie GOBLED**, directrice du Département des Systèmes d'Information, et **Jean BENET** urbaniste référent « zéro artificialisation nette », Mission Planification, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU ZAN ET LES RÉSULTATS DU PROJET REGREEN

- **Marc Barra et Gwendoline Grandin**, écologues, Agence régionale de la biodiversité (ARB ÎdF), dépt. de L'Institut Paris Region

Questions/réponses

RETOUR D'EXPÉRIENCE : TÉMOIGNAGE D'UNE COLLECTIVITÉ

Questions/réponses

17 H 10 : SYNTHÈSE ET BILAN DE LA FORMATION

17 H 30 : FIN DE LA FORMATION



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

FORMATION		
Intitulé :		
Dates :		
Tarif :	€ HT	€ TTC (TVA 20%)

PARTICIPANT	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
E-mail :	Tél. :

ENTREPRISE / ORGANISME	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Code NAF :	Numéro SIRET :

Responsable du suivi de l'inscription	
Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

Responsable de formation	
Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

Adresse de facturation (si différente ou prise en charge par un organisme collecteur)	
Raison sociale :	
Dossier suivi par :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
E-mail :	Tél. :

En signant ce bulletin,
j'accepte les conditions générales
de vente disponibles sur le site internet

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet

Nombre de places limité



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES ÉLUS

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus via la plateforme « Mon compte élu ».

FORMATION	
Intitulé :	
Dates :	
Tarif :	€ HT
	€ TTC (TVA 20%)

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU	
Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	560 € HT pour 1j, 800 € HT pour 1,5j et 860 € HT pour 2j
Collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants	490 € HT pour 1j, 700 € HT pour 1,5j et 760 € HT pour 2j
Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	280 € HT pour 1j, 400 € HT pour 1,5j et 460 € HT pour 2j

PARTICIPANT ÉLU *	
Nom :	Prénom :
Fonction ou délégation :	
Élu(e) de la collectivité de	Date de début du mandat actuel
E-mail :	Tél. :

*Toutes les rubriques « Participant » doivent être complétées obligatoirement

COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ. À compléter par la collectivité

Accord pour la participation de :

Intitulé de la formation :

À la journée de formation organisée le(s) à L'Institut Paris Region.

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) :

Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region 15, rue Falguière 75015 Paris	<input type="radio"/> chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region)
	<input type="radio"/> mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....)

B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations, inscription sur la plateforme « Mon compte élu » : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus via la plateforme « Mon compte élu ». Pour cela, vous devez vous inscrire à notre formation sur « Mon compte élu ».

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet de la collectivité

Nombre de places limité

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE